



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /106 : (Code Nomenclature /8.4)**DATE : 24 SEPTEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Prolongation de la participation financière de la CCPR au Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) -**

Le déploiement de la fibre optique en Dordogne, hors agglomération, a été possible grâce au Syndicat Mixte Périgord Numérique en raison du désengagement des opérateurs historiques. En effet la densité de population en milieu rural ne garantissait pas la même rentabilité financière qu'en milieu urbain. Il a donc fallu mobiliser de l'argent public pour garantir sur le territoire une égalité d'accès à la fibre. Parmi les principaux financeurs : L'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental et les EPCI de la Dordogne.

Pour les EPCI la participation financière, basée sur le nombre d'habitants hors agglomération, était lissée jusqu'en 2026. Elle est depuis 2022 de 112 369 €/an. A noter que la contribution totale aux opérations d'investissement de la CCPR depuis 2015 est de 811 113 €.

Cette politique de grands travaux à l'échelle départementale est un véritable outil d'aménagement du territoire et elle est indispensable aux activités économiques.

Cependant des difficultés liées aux travaux, des désengagements de contributeurs financiers, des besoins supplémentaires et des nécessités de maintenance pour garantir l'efficacité du réseau ont amené les élus lors de la réunion du Comité syndical du SMPN en date 20 mai 2025 à demander la prolongation de la participation financière des EPCI jusqu'en 2038 (délibération 2025/20). Le Conseil Départemental de la Dordogne prolonge également sa participation financière et celle de la Région NA est en cours d'instruction.

Pour les EPCI, elle est toujours calculée sur le nombre d'habitants résidant en milieu rural. La contribution financière totale sur 12 ans demandée à la CCPR, est de 1 724 273 € (soit de 2027 à 2038) lissée sur 12 ans, la participation annuelle sollicitée est de 132 636 €.

Elle permettra notamment :

- ° De couvrir les surcoûts liés à la révision des prix et à l'extension du périmètre de construction du réseau ;
- ° De financer les opérations dites de « vie du réseau » nécessaires à la maintenance et à la sécurisation des infrastructures (notamment les câbles en pleine terre) ;
- ° D'ajuster le modèle économique du syndicat à la réalité des dépenses engagées et à venir.

Compte tenu de l'importance du déploiement et de la maintenance du réseau de fibre optique notamment en termes d'accès aux services pour les administrés et de développement pour les entreprises, il est demandé au conseil communautaire d'acter la prolongation de la contribution de la CCPR au SMPN jusqu'à l'année 2038 incluse à hauteur de 132 636 €/an à partir de 2027.

Ce montant annuel de 132 636 € sera inscrit au budget primitif de l'exercice en section d'investissement.

Le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) acte la prolongation de la contribution de la CCPR au SMPN jusqu'à l'année 2038 incluse à hauteur de 132 636/an et ce à compter du budget primitif 2027.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 50

Votes contre : 0

Abstention : 1

Publié le 06/10/2025

Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025
Jean-Marcel Beau

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Jean-Marcel BEAU

